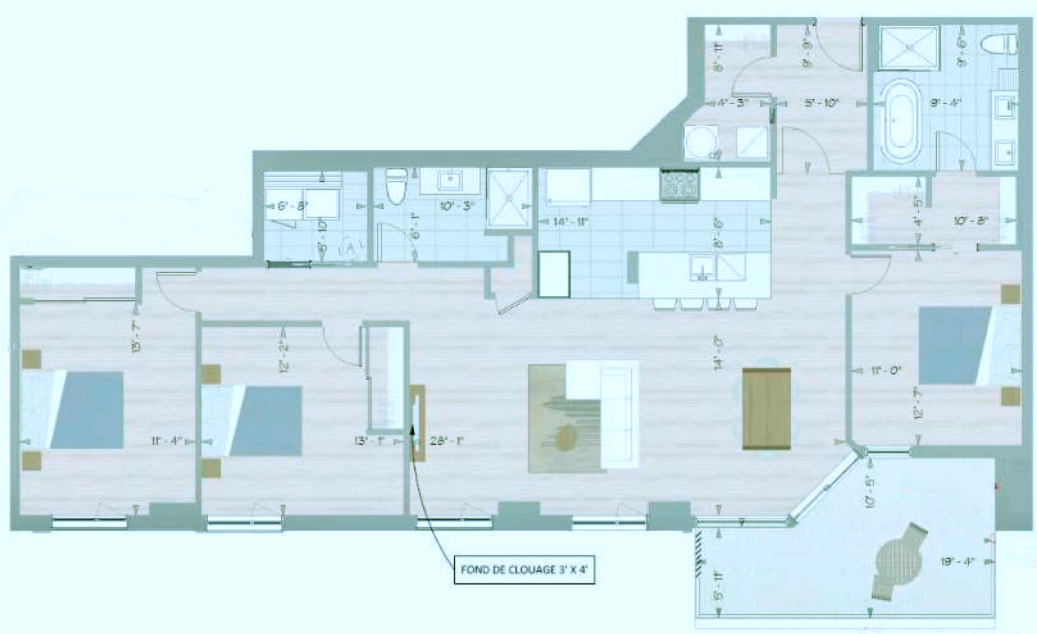
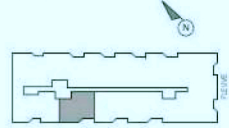


Le plan ci-dessous remplace le plan originalement joint au contrat préliminaire à titre d'annexe «  
 » :



UNITÉ 204-2067 | 3 CHAMBRES

SUPERFICIE CONSTRUITE (BRUTE) 1165p<sup>2</sup>  
 SUPERFICIE HABITABLE (NETTE) 1488p<sup>2</sup>  
 SUPERFICIE TERRASSE 163p<sup>2</sup>



NOTE 1 : LA SUPERFICIE BRUTE EST CALCULEE EN INCLUANT LES MURS STRUCTURELS, LES MURS D'ISOLATION ET LES MURS TROUSSES. MOINS LA SUPERFICIE NETTE EST CALCULEE LA SUPERFICIE INTERIEURE DES MURS STRUCTURELS ET MOINS LES CHANGIERS ET LA PORTES SONT APPROXIMATIVES ET SONT A CONSIDERER EN TANT QUE L'EMPLACEMENT ET LA QUALITE DES ELEMENTS DE STRUCTURE COLONNES ET/OU MURS DE CONTREVENTEMENTS SONT EN FONCTION DES MURS LES MURS DE PLUS HAUTEUR REPRESENTENT LES TROUSSES DE PLAFOND QUI SONT RECOLLES AU PLAFOND DE LA MEILLEURE QUALITE PRESENT AVANT D'ÊTRE MONTES DANS LE CADRE CHANGIERS PRESENT EN MONTRE DANS LE PLAN. D'AUTRES CHANGIERS PRESENT EN MONTRE POUR PERMETTRE LE PASSAGE DE CONDUITS DE NOMBRE, DE VERT LA TON DU DEBOUT DE STRUCTURE.

NOTE 2 : LA POSITION ET LA MEASURE DES UNITES ET DES TERRASSES PRESENT DANS L'EMPLACEMENT, SONT PRECISES.

NOTE 3 : TOUTS CHANGIERS DU CLIENT DANS LE POSITIONNEMENT DES MURS ET TERRASSES LE PLAN DOIVENT ETRE EN DOUTE ADAPTE LES A L'INSTALLATION DES DEPOSE.

DATE DE LA DERNIERE MODIFICATION : 15 JUIN 2021



CONTRAT
PRÉLIM1204-20200904

VENDEUR	ACQUÉREUR